

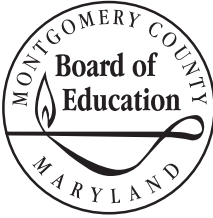
MONTGOMERY COUNTY PUBLIC SCHOOLS

LIGNES DIRECTRICES  
POUR RESPECTER  
*La Diversité des  
Religions*



ROCKVILLE, MARYLAND

ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017



## **VISION**

*Nous inspirons  
l'apprentissage en  
offrant la meilleure  
éducation publique à  
chaque élève.*

## **MISSION**

*Chaque élève possèdera  
des compétences  
académiques, une  
approche créative  
de résolution de  
problèmes et des  
compétences sociales  
et émotionnelles pour  
réussir à l'université et  
dans sa future carrière.*

## **OBJECTIF FONDAMENTAL**

*Préparer tous les élèves  
à réussir dans leur vie  
future.*

## **VALEURS FONDAMENTALES**

*Apprentissage  
Relations  
Respect  
Excellence  
Équité*

## **Board of Education**

Mr. Michael A. Durso  
*President*

Dr. Judith R. Docca  
*Vice President*

Mr. Christopher S. Barclay

Mr. Philip Kauffman

Mrs. Patricia B. O'Neill

Ms. Jill Ortman-Fouse

Mrs. Rebecca Smondrowski

Mr. Eric Guerci  
*Student Member*

## **Administration de l'École**

Jack R. Smith, Ph.D.  
*Superintendent of Schools*

Maria V. Navarro, Ed.D.  
*Chief Academic Officer*

Kimberly A. Statham, Ph.D.  
*Deputy Superintendent of  
School Support and Improvement*

Andrew M. Zuckerman, Ed.D.  
*Chief Operating Officer*

850 Hungerford Drive  
Rockville, Maryland 20850  
[www.montgomeryschoolsmd.org](http://www.montgomeryschoolsmd.org)



Chers Amis,

Montgomery County Public Schools (MCPS) est engagé à favoriser une culture de respect et d'équité qui valorise la diversité de notre communauté et veille à ce que chaque élève ait la possibilité de réussir et de s'épanouir. Cela fait partie de cet engagement, d'assurer que nos élèves aient le droit d'exprimer leurs croyances et pratiques religieuses, sans discrimination, intimidation ou harcèlement. En tant que système, nous nous engageons à prendre des mesures raisonnables et réalisables pour offrir des adaptations pour les croyances et les pratiques religieuses.

C'est la raison pour laquelle nous avons créé ce guide. Plusieurs politiques du Board of Education ainsi que des règlements et procédures de MCPS abordent ce sujet important. Nous avons estimé qu'il serait important de rassembler toutes ces informations en un seul document pour que les attentes soient claires à notre personnel, nos élèves, nos familles et notre communauté.

Nous avons collaboré étroitement avec les membres de Montgomery County Executive's Faith Community Working Group (Groupe de Travail de la Communauté de Montgomery County Sur la Religion) et d'autres intervenants pour créer ce guide et nous apprécions leur partenariat et collaboration. Ces partenariats ont renforcé notre engagement envers nos valeurs fondamentales d'Apprentissage, de Relations, de Respect, d'Excellence et d'Équité.

Nous espérons que vous trouverez ce guide utile. Nous vous remercions pour votre soutien continu de nos élèves, membres du personnel et familles de MCPS.

Respectueusement,

Michael A. Durso  
President, Montgomery County Board of Education

Jack R. Smith, Ph.D.  
Superintendent, Montgomery County Public Schools

# INTRODUCTION

## **Respecter la Diversité des Religions à Montgomery County Public Schools**

Montgomery County Public Schools (MCPS) s'engage à promouvoir le respect et l'appréciation des religions, des croyances et des coutumes de notre population variée d'élèves. MCPS croit que le multiculturalisme est l'un de nos plus grands atouts et devrait enrichir notre communauté alors que nous apprenons ensemble dans nos écoles. Le respect est une valeur fondamentale de MCPS, par conséquent favoriser une culture où toutes les familles se sentent respectées est de la plus haute importance.

Notre nation et l'état du Maryland ont un engagement résolu et de longue date en faveur de la protection de la liberté religieuse et de la séparation de l'église et de l'état. Le Premier Amendement de la Constitution des États Unis déclare que: "Le Congrès n'adoptera aucune loi relative à l'établissement d'une religion, ou à l'interdiction de son libre exercice..." Cela signifie que le gouvernement ne peut favoriser une religion par rapport à une autre, ni préférer une religion au-dessus d'une non-religion ni non plus exprimer de l'hostilité ou s'opposer à une religion.

La Cour Suprême des États-Unis a souligné l'importance de la neutralité envers la religion au sein des écoles publiques. Les écoles doivent protéger les droits de la liberté religieuse de tous les élèves tout en rejetant l'appui accordé publiquement à une religion. Les écoles ne peuvent inhiber la religion ni non plus l'inculquer d'autant plus que les élèves ont droit à un environnement académique où les croyances religieuses ne sont pas préconisées dans les cours ou dans des activités sponsorisées par l'école telles que les cérémonies ou les assemblées. Tout aussi important est le fait que chaque élève a droit à ses croyances et pratiques religieuses, sans discrimination, intimidation ou harcèlement, et donc MCPS s'engage à prendre toutes sortes de mesures raisonnables et réalisables pour faire en sorte que ces croyances et ces pratiques soient respectées.

MCPS a créé ce guide, en collaboration avec Montgomery County Executive's Faith Community Advisory Council (Comité Consultatif de la Communauté de Montgomery County Sur la Religion), pour répondre à des questions fréquemment posées sur la religion par des élèves pendant qu'ils sont à l'école et durant les activités sponsorisées par l'école. Nous espérons que vous le trouverez utile. Si vous avez des questions concernant quoi que ce soit au sujet de ce guide, veuillez tout d'abord en discuter avec les administrateurs de votre école. Si vous avez des questions supplémentaires, veuillez contacter Dr. Jonathan T. Brice, associate superintendent, Office of Student and Family Support and Engagement, via e-mail à [Jonathan\\_T\\_Brice@mcpsmd.org](mailto:Jonathan_T_Brice@mcpsmd.org). Si vous ne pouvez pas obtenir de réponses à vos questions à travers le personnel, vous pouvez également contacter le Chief of Staff/ l'Ombudsman Roland Ikheloa en lui envoyant un email à [Roland\\_Ikheloa@mcpsmd.org](mailto:Roland_Ikheloa@mcpsmd.org).

Ce guide vise à fournir une référence rapide concernant plusieurs règles de Montgomery County Board of Education et règlements de MCPS, ainsi que des lois de l'état et du gouvernement fédéral, qui guident le district sur ces sujets. Veuillez noter que ces exigences légales peuvent être modifiées et peuvent remplacer les déclarations et les références contenues dans cette publication. De plus amples informations sont disponibles sur notre site web, [www.montgomeryschoolsmd.org](http://www.montgomeryschoolsmd.org).

# GUIDE DE RÉFÉRENCE RAPIDE

## Questions Fréquemment Posées

### **Les absences des élèves sont-elles excusées en raison de fêtes religieuses?**

OUI. Les familles doivent suivre toutes les procédures régulières concernant le rapport et la documentation d'absences. Veuillez consulter la section des lignes directrices concernant les *Absences en Raison de Fêtes Religieuses* pour plus d'informations. (page 4).

### **Les élèves peuvent-ils rattraper les devoirs manqués en raison d'absences dues à des fêtes religieuses?**

OUI. Les familles doivent collaborer avec l'école de leur enfant pour prendre des dispositions pour rattraper les devoirs manqués. Veuillez consulter la section des lignes directrices concernant les *Absences en Raison des Fêtes Religieuses* pour plus d'informations. (page 4).

### **Les élèves peuvent-ils prier durant la journée scolaire?**

OUI, dans certaines circonstances. Veuillez consulter la section des lignes directrices concernant les *Prières et Vêtements Religieux* pour des informations spécifiques.

### **Les élèves peuvent-ils porter des vêtements liés à leur religion?**

OUI. Les élèves peuvent porter des foulards, "hijabs," "kippas," ou autres vêtements liés à leur religion conformément aux politiques et règlements de MCPS. Veuillez consulter la section des lignes directrices concernant les *Prières et Vêtements Religieux* pour des informations spécifiques (page 6).

### **Des sujets religieux peuvent-ils être discutés dans les devoirs de l'école?**

OUI. Les élèves peuvent exprimer leurs croyances religieuses ou incroyances dans les devoirs d'école tant que leurs expressions répondent aux exigences du devoir, sont pertinentes au devoir et suivent les autres instructions discutées dans ce guide. De plus, des objectifs et des leçons basées sur des faits de la religion dans la littérature, l'histoire et les arts peuvent faire partie du programme d'études de MCPS. Veuillez consulter la section des lignes directrices concernant la *Religion dans le Programme d'Enseignement* pour plus d'informations.

### **Les écoles tiennent-elles compte des restrictions alimentaires liées à la religion des élèves?**

OUI. Les écoles collaborent régulièrement avec des élèves qui peuvent avoir des restrictions alimentaires liées à la religion. Veuillez consulter la section des lignes directrices sur l'*Alimentation et les Fêtes Religieuses* pour plus d'informations (page 9).

### **Les élèves peuvent-ils distribuer des documents contenant des informations relatives à la religion?**

OUI. Les élèves peuvent distribuer des documents relatifs à la religion au même titre qu'ils sont autorisés à distribuer d'autres documents contenant des informations non liés aux activités de l'école. Les élèves doivent suivre les règlements de l'école lorsqu'il s'agit de l'emplacement, du temps et de la manière dont les documents sont distribués. Veuillez consulter la section des lignes directrices concernant la *Distribution de Documents d'Information se rapportant à des Documents Religieux* pour plus d'informations (page 9).

### **Les clubs religieux extrascolaires sont-ils autorisés dans les écoles?**

OUI. Les élèves ont le droit d'organiser des clubs extrascolaires basés sur la religion ou de se rassembler et d'organiser des réunions religieuses, des groupes de prière, ou autres observances de pratiques religieuses durant une période où il n'y a pas de cours, au même titre que les autres groupes extrascolaires d'élèves qui ne sont pas liés directement à une matière enseignée à l'école. Ces réunions ou clubs basés sur la religion après l'école doivent être dirigés par des élèves. Pour plus d'informations et de conseils spécifiques, veuillez lire la section des directives concernant les *Activités Parascolaires Religieuses des Élèves* (page 10).

## Absences en Raison de Fêtes Religieuses

### **Présences et Absences en Raison de Célébrations de Fêtes Religieuses**

La fréquentation scolaire quotidienne est cruciale pour la réussite des élèves. Néanmoins, MCPS comprend que les élèves peuvent manquer l'école pour diverses raisons, notamment la célébration de fêtes religieuses. Celles-ci sont des absences excusées et les élèves sont autorisés à rattraper les devoirs manqués. Si les élèves manquent l'école, ils doivent apporter une note d'un parent ou d'un tuteur légal fournissant une explication par écrit, dans les trois jours d'école qui suivent le retour de l'élève à l'école.

MCPS acceptera également des demandes de permission pour arriver plus tard ou quitter l'école plus tôt pour toute raison relative à la célébration d'une fête religieuse, mais ces demandes doivent être autorisées par un parent ou un tuteur légal.

Bien que la participation à tout événement sportif ou entraînement requiert généralement que les athlètes participent à toutes leurs classes prévues le jour de l'événement ou de la pratique, les élèves qui ont des activités programmées au préalable comme la célébration d'une fête religieuse, seront autorisés à participer à des événements sportifs ou à des pratiques le jour de l'absence, sous la condition qu'ils reçoivent l'approbation préalable de leur école.

Étant donné que le libre exercice de la religion est un droit constitutionnel, les écoles de MCPS ayant des prix reconnaissant des élèves pour leur parfaite assiduité scolaire, ne peuvent pas priver certains élèves de ces prix dont les seules absences ont été justifiées en raison de leur célébration de fêtes religieuses.

- Pour plus de détails, consultez le Règlement JEA-RA de MCPS, *Présence et Absence des Élèves (Student Attendance)* à [www.montgomeryschoolsmd.org/departments/policy/pdf/jeara.pdf](http://www.montgomeryschoolsmd.org/departments/policy/pdf/jeara.pdf).
- Montgomery County a développé une liste de Jours de Commémoration y compris certains jours fériés relatifs à l'héritage religieux, ethnique et culturel des résidents du comté, disponible à ce lien: [www.montgomerycountymd.gov/mcg/commemorations.html](http://www.montgomerycountymd.gov/mcg/commemorations.html).
- Le calendrier sur le site web de MCPS affichera les Jours de Commémoration comme référence pour le personnel, les élèves, les parents/tuteurs légaux et pour les membres de la communauté en plus d'informations relatives à la fermeture des écoles de MCPS. Le calendrier est disponible à [www.montgomeryschoolsmd.org/info/calendars/](http://www.montgomeryschoolsmd.org/info/calendars/).

## **Rattraper les Devoirs Après s’Être Absenté pour des Fêtes Religieuses**

Les élèves ont la responsabilité et généralement sont requis de rattraper le travail manqué durant leur absence de l'école. Il est préférable pour les élèves et leurs parents/tuteurs légaux de planifier à l'avance tout délai supplémentaire ou autres mesures de soutien pour les devoirs qu'ils manquent lorsqu'ils s'absentent en raison de la célébration d'une fête religieuse. Cependant, MCPS se rend compte qu'il n'est pas toujours réaliste ou possible de le faire. Si l'absence est excusée, l'enseignant de l'élève l'aidera à faire ses devoirs, offrira un nouveau examen, ou accordera un délai supplémentaire pour le(s) devoir(s) de classe à rendre lorsque l'élève était absent en raison de la célébration d'une fête religieuse. Alors que chaque situation doit être traitée cas-par-cas, en général les élèves sont éligibles pour une extension jusqu'à trois jours d'école pour rattraper les devoirs après une absence excusée en raison de la célébration d'une fête religieuse.

## **Prières et Vêtements Religieux**

### **Prières à l'École**

Les élèves sont libres de prier et de discuter de leurs opinions religieuses avec d'autres élèves, pourvu que ces activités soient volontaires, initiées par les élèves et ne perturbent ni n'enfreignent l'enseignement de la classe, d'autres activités scolaires ou les droits d'autrui. Par exemple, un élève peut dire une prière ou lire des textes religieux avant le repas ou avant un examen dans des milieux informels, comme les cafétérias ou les couloirs, dans la même mesure où les élèves sont autorisés à s'engager dans des activités non religieuses; ou un élève athlète peut prier avant un match ou après avoir marqué un touchdown ou un but tant que cela ne retarde ou ne perturbe déraisonnablement le jeu, ni non plus ne porte atteinte aux droits d'autres athlètes ou spectateurs. Alors que les élèves peuvent exercer leur droit de prier au cours de la journée scolaire ou durant des activités tenues à l'école, ils ne peuvent pas contraindre, harceler ou mettre des pressions sur d'autres élèves à l'école pour écouter une prière ou un sermon, ou participer à toute autre activité religieuse. Par exemple, les prières dirigées par les élèves et diffusées dans toutes les classes à travers le système d'annonce publique de l'école seraient inadmissibles.

Si un élève demande un endroit tranquille pour prier, les écoles feront des efforts raisonnables pour répondre à la demande de l'élève, pourvu que l'espace soit disponible, qu'il y ait un membre du personnel approprié disponible pour surveiller l'élève et que le processus éducatif ne soit pas perturbé. Cela pourrait signifier un espace tranquille dans le centre de documentation et d'information, une salle de classe vide, ou une autre pièce.

Les élèves et leurs parents/tuteurs légaux doivent s'attendre au fait que les enseignants, administrateurs et autres membres du personnel de MCPS n'organiseront pas, ne guideront pas, n'initieront pas, ni non plus n'approuveront

ou ne participeront activement aux prières d'un élève ou à d'autres activités religieuses d'élèves durant les heures scolaires ou lors d'événements sponsorisés par l'école. Le personnel de MCPS peut être présent durant les prières de l'élève ou durant d'autres activités religieuses d'élèves uniquement dans le but de suivre, de surveiller, et de garantir la sécurité des élèves et de l'école.

## **Vêtements Religieux**

Les élèves ne peuvent pas être sanctionnés pour leur style vestimentaire à moins que cela—

- ne soit susceptible de causer une perturbation des activités de l'école,
- ne pose un danger pour la santé ou la sécurité,
- ne puisse répondre à des exigences raisonnables requises pour un cours ou pour une activité,
- ne soit associé à des gangs,
- ne soit vulgaire, obscène, révélateur, ou de nature sexuelle; ou
- ne favorise l'usage du tabac, de l'alcool, ou de drogues.

Tant que leurs styles de vêtements sont conformes à ces lignes directrices, les élèves devraient pouvoir porter des foulards, "hijabs," "kippas," ou autres vêtements ou bijoux associés à leur religion ou contenant un message religieux.

Lorsque cela est possible, les écoles devraient fournir des accommodations raisonnables à des élèves ou à leurs parents/tuteurs légaux, qui demandent l'autorisation de ne pas porter certains vêtements qu'ils perçoivent comme étant indécentes durant les cours d'éducation physique ou durant des activités sponsorisées par l'école, sur la base de leurs croyances religieuses. Ces adaptations n'empêchent pas un élève de participer à une activité.

## **Religion dans le Programme d'Enseignement**

### **Religion dans les Devoirs Scolaires**

Les élèves sont libres d'exprimer leur foi ou leur athéisme dans les devoirs d'école tant que leurs expressions sont conformes au sujet et répondent aux conditions du devoir. Dans l'évaluation de devoirs d'école, les enseignants ne feront pas de discrimination sur la base du contenu religieux des devoirs soumis par les élèves. Les devoirs d'école seront notés selon les normes académiques ordinaires et autres intérêts légitimes de l'éducation. Par exemple, si un devoir exige la rédaction d'un poème, ce poème soumis par un élève sous la forme d'une prière (par exemple un Psaume ou un Piyout) sera évalué selon les normes académiques (telle que la qualité littéraire) et ne sera ni pénalisé ni récompensé en fonction du contenu religieux du poème.



## **Demande de Permission de ne pas Participer aux Programmes d'Enseignement Pour des Raisons Religieuses**

Dans la mesure du possible, les écoles devraient essayer de faire des ajustements raisonnables et réalisables pour le programme d'études qui tiennent compte des demandes des élèves ou de leurs parents/tuteurs légaux, d'être excusés de participer à des discussions spécifiques en classe ou à des activités qu'ils croient imposeraient un fardeau considérable sur leurs croyances religieuses. Les élèves, ou leurs parents/tuteurs légaux au nom de leurs élèves ont le droit aussi de demander d'être excusés d'une activité de la classe si le parent ou l'élève croit que l'activité porterait atteinte à leur vie privée en attirant l'attention sur leur religion. Lorsqu'un élève est dispensé de participer à l'activité en classe, il sera offert à l'élève une solution alternative à l'activité scolaire ou au devoir.

Par exemple, il serait possible de prendre en considération des objections faites par des élèves ou par leurs parents/tuteurs légaux à un devoir de lecture particulier pour des motifs religieux en fournissant une sélection alternative qui réponde aux mêmes objectifs de la leçon. Si les demandes de dérogation deviennent trop fréquentes ou trop contraignantes, l'école peut refuser de satisfaire ces demandes. Les écoles ne sont pas tenues de modifier fondamentalement le programme d'études ou de créer un programme éducatif séparé ou un cours spécial pour tenir compte de la pratique ou conviction religieuse d'un élève.

## **Enseignement de la Religion ou de Fêtes Religieuses dans les Écoles**

MCPS croit que les écoles devraient promouvoir un climat favorable dans lequel les enfants peuvent apprendre et apprécier des cultures et des patrimoines différents du leur. À cet effet, le programme de MCPS reconnaît le rôle des religions dans la littérature, dans l'histoire, dans les lettres et dans les arts. En effet, il serait difficile d'enseigner ces sujets sans tenir compte des influences religieuses. Le programme de MCPS développe également la compréhension de la relation entre le gouvernement et la liberté religieuse comme étant une préparation à une pleine citoyenneté dans une société multiculturelle. Les élèves peuvent assister à des classes facultatives au sujet de l'histoire ou de l'étude comparative de religions, lorsque de telles classes sont offertes, durant lesquelles des aspects de la religion peuvent être examinés.

Lorsqu'on enseigne la religion aux élèves, ils doivent s'attendre à recevoir des activités éducatives justes, objectives qui ne dénigrent pas les convictions religieuses ou non religieuses. Respecter les différentes croyances des élèves est un élément essentiel d'une société pluraliste. Des présentations en classe par les enseignants, les élèves et/ou les orateurs ne devraient pas faire de prosélytisme ou défendre des points de vue religieux particuliers comme étant supérieurs à d'autres points de vue religieux ou non religieux. Les élèves peuvent choisir, ou peuvent ne pas choisir de partager leurs idées se rapportant à des traditions religieuses. Les élèves doivent aussi s'attendre au fait qu'ils ne doivent pas être les

porte-paroles ou représentants de leurs traditions religieuses. Montrer du doigt des élèves de cette façon peut les mettre mal à l'aise et l'expérience religieuse d'un élève ne devrait jamais être généralisée à tout un groupe.

Les écoles peuvent utiliser en tant qu'outil pédagogique ou en tant que ressource des symboles religieux en classe comme exemples du patrimoine religieux ou culturel. Mais ces aides didactiques ou ressources devraient être affichées uniquement sur une base temporaire et accompagnées d'un enseignement approprié du cours.

Dans le cadre du programme éducatif, les écoles peuvent enseigner le sujet des fêtes religieuses de manière objective. Les activités scolaires peuvent comporter des aspects laïques de fête, mais les activités de fête ne peuvent pas impliquer la participation à une pratique ou à un événement religieux. Les élèves de différentes religions, ou leurs parents/tuteurs légaux, peuvent demander à ce que les élèves soient excusés de certaines activités liées aux fêtes. Les enseignants devraient respecter ces demandes en planifiant une autre activité pour les élèves qui le souhaitent. Même des anniversaires ou des fêtes considérées par beaucoup comme étant laïques (comme l'Halloween ou la Saint Valentin), peuvent être considérés par d'autres comme ayant des connotations religieuses. Les écoles peuvent avoir des activités au moment de ces événements—pourvu que ces activités soient de nature laïque—et peuvent excuser les élèves qui ne veulent pas y participer.

## **Religion Durant les Assemblées Scolaires et Durant les Concerts**

Les événements scolaires spéciaux, les assemblées, les concerts et les programmes doivent être conçus en vue d'avancer un programme laïc et un objectif de l'éducation et ne doivent pas se concentrer sur une seule religion ou une observance religieuse. Par exemple, la musique religieuse peut être jouée lors d'un concert d'hiver tant que l'effet total du programme est non religieux et que la musique laïque est également incluse dans le cadre d'une approche équilibrée et inclusive.

Lorsque les assemblées ou les programmes comprennent des groupes d'élèves ou d'autres groupes musicaux, les élèves participant peuvent demander des mesures d'adaptation raisonnables et possibles s'ils estiment que la musique religieuse n'est pas appropriée à leurs croyances. Dans le traitement de demandes de mesures d'adaptation, le personnel de l'école consulte les élèves et leurs parents/tuteurs légaux et prend soin d'éviter l'embarras, ou la contrainte aux élèves.

L'élève ou l'orateur invité aux assemblées doit être sélectionné selon des critères neutres et impartiaux qui ne favorisent ni ne défavorisent la religion. Les écoles devraient élaborer une clause de non-responsabilité appropriée, neutre pour éviter de transmettre la perception à d'autres élèves, leurs parents/tuteurs légaux ou invités que l'école soutienne des points de vue (qu'ils soient religieux ou

pas) de l'élève ou de l'orateur invité. En outre, les parents/tuteurs légaux doivent s'attendre à ce que l'âge de l'élève sera un facteur que les écoles prendront en considération en programmant des assemblées et autres activités scolaires portant sur des sujets religieux ou des jours fériés. Alors que les lycéens peuvent comprendre qu'une école ne soutient pas les points de vue des élèves ou des invités qui sont choisis pour parler de façon impartiale, les élèves des classes élémentaires cependant, sont moins susceptibles de faire cette distinction, même si le personnel de l'école en question fournit une clause de non-responsabilité appropriée.

## Alimentation et Pratique Religieuse

### **Restrictions Alimentaires Relatives à la Religion et au Jeûne**

Les élèves, ou leurs parents/tuteurs légaux, peuvent demander aux écoles de prendre des mesures raisonnables et réalisables pour les restrictions alimentaires relatives aux besoins de régime alimentaire de l'élève, y compris un régime alimentaire spécial pour des raisons religieuses qui incluent le jeûne. MCPS Division of Food and Nutrition Services aide les élèves qui ont certaines restrictions alimentaires par le moyen de l'étiquetage des aliments et/ou en offrant une variété de choix pour le petit déjeuner, le déjeuner et les goûters, telles que les options d'aliments sans porc; mais les écoles ne sont pas tenues de préparer des aliments spéciaux uniquement pour satisfaire les exigences religieuses particulières d'un élève. Pour plus d'informations, veuillez visiter [www.montgomeryschoolsmd.org](http://www.montgomeryschoolsmd.org) et aller à la section services alimentaires et nutritionnels.

De même, les élèves qui jeûnent pour des motifs religieux peuvent être autorisés à aller au centre de documentation et d'information ou à un autre espace séparé, plutôt que la cafétéria, à l'heure du déjeuner, à condition qu'il y ait une supervision appropriée d'un membre du personnel. De plus, les élèves qui jeûnent pour des raisons religieuses et demandent à être dispensés de participer à des activités fatigantes durant le cours d'éducation physique, devraient bénéficier de mesures d'accommodation raisonnables. Les élèves doivent apporter à l'école une note écrite d'un parent ou tuteur légal identifiant des mesures d'accommodation demandées relatives au jeûne.

## Distribution de Matériel d'Informations Lié à la Religion

### **Demandes des Élèves pour Distribuer du Matériel d'Informations Lié à la Religion**

Les élèves peuvent distribuer des documents d'information relatifs à la religion à leurs camarades de classe au même titre qu'ils sont autorisés à distribuer d'autres documents d'information qui ne soient pas liés à un programme d'études ou

à des activités scolaires. Cela signifie que les écoles peuvent spécifier à quel moment la distribution peut se faire, où elle peut se faire et comment elle peut se faire, pourvu que ces restrictions de temps, de modalité et d'emplacement soient appliquées de façon uniforme à tous les documents d'information non relatifs à l'école.

Ces exigences de modalité, de temps, et d'emplacement sont mises en évidence dans le règlement de MCPS qui stipule que la distribution par les élèves de documents d'informations religieuses, tout comme les documents politiques ou autres documents non liés à des documents d'information scolaire, devrait être faite uniquement en dehors des heures de classe et sans causer de perturbation. Par exemple, les écoles peuvent permettre aux élèves de distribuer des documents d'information sur les trottoirs de l'école, dans la cafétéria, dans des couloirs spécialement réservés, dans des couloirs spécialement désignés, ou dans des salles ou des secteurs réservés à l'association des élèves. Cependant les élèves ne peuvent pas distribuer de documents d'information non relatifs à l'école dans les salles de classe, le centre de documentation et d'information, ou autres salles de classe au cours de la journée scolaire, sauf (a) lorsque la salle est utilisée comme un lieu de rencontre volontaire; ou (b) lorsque le document d'information est utilisé dans une classe dans le cadre du programme d'enseignement régulier ou durant un forum volontaire ou un séminaire organisé par les élèves. De plus, les élèves ne peuvent pas distribuer de documents d'informations, religieux ou non religieux, qui soient obscènes, diffamatoires, qui perturbent l'environnement éducatif, ou violent les droits d'autrui en milieu scolaire.

- Pour de plus amples informations sur les publications et les productions sponsorisées par l'école, veuillez consulter le Regulation JFA-RA, *Student Rights and Responsibilities* à [www.montgomeryschoolsmd.org/departments/policy/pdf/jfara.pdf](http://www.montgomeryschoolsmd.org/departments/policy/pdf/jfara.pdf)
- Pour plus d'information, consultez MCPS Regulation CNA-RA, *Display and Distribution of Informational Materials and Announcements* (Règlement CNA-RA de MCPS, *Affichage et Distribution de Documents d'Information et d'Annonces*) à [www.montgomeryschoolsmd.org/departments/policy/pdf/cnara.pdf](http://www.montgomeryschoolsmd.org/departments/policy/pdf/cnara.pdf)

## Activités Religieuses Extrascolaires des Élèves

### **Clubs et Activités Extrascolaires Relatifs à la Religion**

Les élèves ont le droit d'organiser des clubs après l'école sur le sujet de la religion ou d'assembler et d'organiser des assemblées religieuses, groupes de prière ou autres observances de pratiques religieuses lorsqu'il n'y a pas d'enseignement. Ces réunions ou clubs parascolaires sur des sujets se rapportant à la religion doivent être menés par des élèves. Le personnel de MCPS peut suivre et surveiller l'élève pour assurer sa sécurité et celle de l'école, mais ne devrait pas organiser, conduire,

initier, approuver ou participer activement à des prières ou à toute autre activité religieuse faites durant ces réunions ou clubs parascolaires.

Les élèves qui voudraient mener des activités ou clubs extrascolaires relatifs à la religion doivent informer l'administration de l'école et devraient en parler avec les administrateurs à l'avance pour trouver un espace convenable au sein de leur école pour ces activités. Les groupes religieux formés par des élèves peuvent avoir accès aux installations scolaires, équipements, et services au même titre que d'autres groupes d'élèves participant à des activités extrascolaires qui ne soient pas liés directement à un sujet qui soit enseigné à l'école. Cela pourrait inclure l'accès à des tableaux d'affichage, des ordinateurs et avis dans le journal de l'école, si cet accès est mis à la disposition d'autres groupes d'élèves qui participent à des activités après l'école et qui ne soient pas liés directement à un sujet qui est enseigné à l'école. Ces groupes extrascolaires intéressés par des questions relatives à la religion peuvent également figurer dans la section de l'album de promotion de l'école désigné pour les groupes d'élèves qui participent à des activités parascolaires et qui ne sont pas liés directement à un sujet qui soit enseigné à l'école.

Les groupes d'élèves participant à des activités religieuses après l'école peuvent inviter des adultes de l'extérieur ou des chefs religieux à assister à leurs réunions sur une base occasionnelle. Cependant, les personnes qui ne sont pas des élèves de l'école ne peuvent pas régulièrement assister, conduire, contrôler ou diriger des prières ou autres activités religieuses durant les sessions de groupes après l'école menées par les élèves.

Des groupes dirigés par les élèves, qu'ils soient religieux ou non religieux n'auront pas le droit de se rencontrer dans les écoles de MCPS si ces groupes prônent la violence ou la haine, s'engagent dans des activités illégales, provoquent des perturbations importantes à l'école ou envahissent les droits d'autrui en milieu scolaire. Cependant, les écoles ne peuvent pas interdire aux élèves de former des groupes uniquement parce que cela implique des discussions sur des questions sociales et juridiques, controversées et complexes.

Les élèves peuvent participer à des événements portant sur des sujets religieux avant ou après l'école, au même titre qu'ils peuvent participer à d'autres activités non liées au programme d'études dans les bâtiments scolaires.

## **Utilisation par MCPS de Bâtiments Appartenant à des Organisations Religieuses**

Les élèves et leurs parents/tuteurs légaux devraient savoir que les écoles n'utiliseront pas l'espace dans des bâtiments appartenant ou étant gérés par des organisations religieuses pour des activités scolaires ou des fonctions lorsqu'un lieu alternatif non religieux est viable et raisonnablement adapté à l'activité ou à la fonction. Les écoles ne sélectionneront ni ne rejeteront l'utilisation d'aucune

installation religieuse privée en fonction d'aucune facette de l'enseignement religieux avec laquelle une telle installation est associée; au lieu de cela, les critères neutres de la religion seront employés pour choisir ces installations, tels que la proximité de MCPS, la convenance de l'installation pour l'usage prévu, la santé et la sécurité, les frais comparatifs et l'accessibilité.

Si une activité scolaire a lieu dans un bâtiment appartenant ou exploité par un organisme religieux, les élèves et leurs parents/tuteurs légaux doivent s'attendre à ce que l'école identifie clairement un objectif laïc justifiant l'utilisation du bâtiment et s'assurera dans la mesure du possible, que les symboles religieux, les messages ou artefacts ne soient pas affichés dans des salles lorsque celles-ci sont utilisées pour ces activités scolaires. D'autant plus, toutes sortes de mesures raisonnables seront prises afin d'éviter ou de minimiser l'exposition à des symboles religieux visibles, messages ou artefacts dans des zones où les participants dans des fonctions ou des activités scolaires traversent.

### **Partenariats Entre les Écoles et les Communautés Religieuses**

MCPS s'efforce de maintenir et de développer des partenariats avec la communauté religieuse comme il le fait avec des entreprises et autres communautés et groupes civiques. Les élèves et les écoles gagnent énormément lorsque chaque partie d'une communauté se réunit pour soutenir l'éducation.

N'importe quel programme de partenariat avec les communautés religieuses doit avoir un objectif purement séculaire sans promouvoir la religion ni non plus l'empêcher. Les élèves ne seront pas sélectionnés pour participer en fonction de leur adhésion à un quelconque groupe religieux, ou pour leur acceptation ou rejet de toute croyance religieuse ou pour leur participation ou refus de vouloir participer à n'importe quelle activité religieuse.

Les volontaires des communautés religieuses doivent reconnaître que le but de tout partenariat est éducatif et à caractère laïc et non pas religieux, et que les volontaires se doivent de respecter les droits des élèves garantis par le Premier Amendement. Aucun volontaire ou autre participant au programme des partenariats communautaires religieux ne peut faire de prosélytisme et imposer sa foi sur d'autres élèves ou s'engager dans n'importe quelle activité de culte religieux tout en menant ou en participant à une activité parrainée par l'école. Les volontaires et les autres participants aux programmes de partenariat avec les communautés religieuses doivent suivre les mêmes règles que MCPS pour la distribution de documents d'information comme les autres organisations de la communauté.

## Favoriser une Culture de Respect Pour Tous

Ce guide a été élaboré pour aider à promouvoir une culture du respect entre tous les membres de la communauté de MCPS. En prenant compte de l'importante diversité qui existe dans notre communauté, nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres, lorsqu'il existe une culture du respect, de l'ouverture d'esprit et de la tolérance. Nos écoles travaillent pour créer des environnements d'apprentissage tolérants et les parents/tuteur légaux sont encouragés à collaborer étroitement avec les enseignants et les administrateurs pour comprendre les besoins de leurs familles lorsqu'il s'agit de leurs croyances et de leurs pratiques religieuses.

Comme faisant partie de nos efforts pour créer des écoles positives et respectueuses, les élèves ont le droit à un environnement d'apprentissage sain, sans la brimade, sans le harcèlement et sans l'intimidation de toutes sortes, y compris toute intimidation basée sur la religion réelle ou perçue d'un élève. Les élèves qui sont victimes de l'intimidation, les élèves qui intimident et les élèves qui sont des témoins de l'intimidation sont exposés à un éventail de problèmes qui affectent la santé, la sécurité et les résultats scolaires. MCPS a adopté dans l'ensemble du système une approche conçue pour prévenir la brimade, le harcèlement ou l'intimidation et pour intervenir efficacement lorsque de tels incidents surviennent, mais aussi pour prévenir des représailles contre les individus qui rapportent des actes de brimade, de harcèlement ou d'intimidation. Pour signaler toute action de cette nature, les élèves ou leurs parents/tuteurs légaux devraient collaborer avec les administrateurs de l'école pour résoudre tous les problèmes et pour remplir le formulaire de MCPS 230-35, *Formulaire Pour Signaler la Brimade, le Harcèlement ou l'Intimidation* disponible à [www.montgomeryschoolsmd.org/departments/forms/pdf/230-35.pdf](http://www.montgomeryschoolsmd.org/departments/forms/pdf/230-35.pdf).

- Pour plus d'information, consultez la Politique JEFF du Board of Education et la Règlementation JEFF-RA de MCPS tous les deux intitulés *Brimades, Harcèlement, ou Intimidation*, à [www.montgomeryschoolsmd.org/departments/policy/pdf/jhf.pdf](http://www.montgomeryschoolsmd.org/departments/policy/pdf/jhf.pdf) et [www.montgomeryschoolsmd.org/departments/policy/pdf/jhfra.final.pdf](http://www.montgomeryschoolsmd.org/departments/policy/pdf/jhfra.final.pdf).



ROCKVILLE, MARYLAND

Publié par le Department of Materials Management  
pour l'Office of School Support and Improvement  
Traduit par Language Assistance Services Unit • Office of Communications  
Copyright © 2016 Montgomery County Public Schools, Rockville, Maryland  
1373.16 • Editorial, Graphics & Publishing Services • 8/16 • NP

